



## AVIS PUBLIC

### APPEL D'OFFRES NUMÉRO S2025-01

#### Disposition de biens excédentaires de la Municipalité

La Municipalité de La Minerve demande des offres d'achat pour chacun des biens matériels excédentaires suivants dont le montant minimum demandé est celui entre parenthèses, auquel s'ajoutent les taxes applicables :

---

**Camion #46 de type 10 roues, Freightliner M2 Business 2010  
avec benne à gravier 4 saisons et équipement de déneigement  
318 620 km = 245 595 km + 73 025 km (odomètre remplacé à 73 025km)  
NIV : 1FUJC7CV3ADAM5614  
Conformité SAAQ fin août 2024 - Prise de possession immédiate  
(montant minimum : 12 500 \$)**



*Note : moteur à refaire bientôt, transmissions débraye, benne 4 saisons besoin de réparations, équipements à neige à restaurer*

---

**Camion #49 de type 6 roues 4 x 4, Freightliner MM106 2015  
avec équipement de déneigement, boîte à abrasif et benne à gravier  
89 690 km  
NIV : 1FVDCYCYXFHHFY1808  
Conformité SAAQ fin août 2024 – Prise de possession fin mars 2025  
(montant minimum : 45 000 \$)**



*Note : besoin de peinture sur le châssis, bon équipement à neige, sableuse besoin de réparations, benne basculante à gravier en très bonne condition*

## La Minerve



Pour tout renseignement ou pour obtenir un rendez-vous afin d'examiner lesdits biens, les personnes intéressées doivent communiquer avec M. François Nobert, directeur du Service des travaux publics, au 819 681-3380, poste 5530 ou M. Jonathan Sauriol, directeur adjoint du Service des travaux publics, au poste 5532.

Pour présenter une offre, les personnes intéressées doivent remplir et signer le formulaire joint aux présentes. Ce formulaire peut être également obtenu en présentant une demande par courriel à [info@municipalite.laminerve.qc.ca](mailto:info@municipalite.laminerve.qc.ca) ou en se présentant à l'hôtel de ville.

Les offres devront être reçues à l'hôtel de ville, situé au 6, rue Mailloux, La Minerve (Québec) J0T 1S0, au plus tard le jeudi **30 janvier 2025 à 14 h**, dans des enveloppes scellées portant l'inscription « Soumission S2025-01 – Biens excédentaires ». Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement le jour même à l'hôtel de ville immédiatement après le délai prescrit pour la réception des soumissions. La décision sur les offres reçues sera prise ultérieurement par le conseil municipal.

La Municipalité de La Minerve ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

**DONNÉ À LA MINERVE CE 16<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.**

---

Suzanne Sauriol

Directrice générale et greffière-trésorière



**APPEL D'OFFRES NUMÉRO S2025-01**

**DISPOSITION DE BIENS EXCÉDENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ**

Je soussigné présente au conseil municipal l'offre suivante pour l'achat du bien ou des biens ci-dessus tel que décrit dans l'avis public :

BIEN	OFFRE (avant les taxes applicables)
<b>Camion #46 de type 10 roues</b> , Freightliner 2010 avec benne à gravier 4 saisons et équipement à déneigement : <b>montant minimum de 12 500 \$</b>	
<b>Camion #49 de type 6 roues 4 x 4</b> , Freightliner 2015 avec équipement de déneigement, boîte à abrasif : <b>montant minimum de 45 000 \$</b>	

En déposant la présente offre, le soumissionnaire reconnaît et accepte les modalités suivantes :

1. Qu'il revient au soumissionnaire de prendre rendez-vous avec la personne désignée par la Municipalité pour obtenir toutes les informations nécessaires et vérifier le bien et ses équipements;
2. Qu'aucun dédommagement ne pourra être réclamé à la Municipalité en lien avec le dépôt de la soumission;
3. Que le soumissionnaire est lié par les présents termes pour une période de 45 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions;
4. Que l'équipement est vendu sans garantie légale, tel que vu et aux risques et périls du soumissionnaire;
5. D'inclure une résolution du conseil d'administration de la compagnie, le cas échéant si le soumissionnaire est une personne morale; telle résolution devant autoriser le signataire à déposer la soumission et à signer pour et au nom de la compagnie;
6. Advenant que la soumission est acceptée par le conseil municipal, l'adjudicataire doit remettre un chèque certifié ou une traite bancaire au montant total de son offre **incluant** les taxes applicables, et ce, dans un délai de **6 jours** suivant l'adjudication par le conseil municipal.

**Information sur le soumissionnaire**

Nom du signataire :	
Nom de la compagnie, si applicable :	
Adresse :	
Numéro de téléphone :	
Adresse courriel :	

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne autorisée

\_\_\_\_\_  
Date